



Syndicat
Intercommunal
d'Etudes
et de
Mobilités
Urbaines
Marne-la-Vallée

COMITÉ SYNDICAL

PROCÈS VERBAL

Séance du 14 octobre 2025 à 19h00

Date convocation :

07 octobre 2025

Date de la séance :

14 octobre 2025

Les membres en exercice sont : 36

Quorum : 19

Membres présents : 22

Membres représentés : 2

(Pouvoirs)

Total votants : 23*

PROCÈS VERBAL

Séance du 14 octobre 2025 à 19h00

L'an deux mil Vingt-cinq, le quatorze octobre les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL BRIARD

Présents :

Mme PERIGAULT Isabelle

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE ET GONDROIRE

Présents :

M. COLAISSEAU Olivier, Mme CROISIER Rébecca (suppléante de M. COMPARET Philippe), M. DJIGO Alioune, Mme DUPRE Isabelle, M. ELOUNDOU Zavier, Mme GENDRE Geneviève, M. KOLOPP Alain, Mme LEFORT Martine, Mme PETITOT Michèle, M. POTTIER Jacques, M. PUCCINELLI Ludovic (suppléant de Mme TORTRAT Nathalie) Mme SMAGIEL Evelyn (suppléante de Mme JAHIER Patrick), M. TAUPIN-GARDIN Patrick,

VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION

Présents :

M. ARNAUD Serge, M. CHARPENTIER David, M. FOURNIER Dominique, M. GARROUSTE Michel, M. MARSAUD Cyril, M. PITARI Francesco, M. POUPART Antoine, Mme RESTA Simonetta,

Excusés

M. AUVRELE Patrick, Mme BONNOT Valérie, Mme BOUARABA Saïda, Mme CAPDEVILA Aurore, M. CHEVALIER Daniel,

M. CHEVALIER Luc, Mme. CHEVALIER Sylvia M. COMPARET Philippe, M. DA SILVA Manuel, M. GAILLARD Julien, Mme GBIORCZYK Anne, M. JAHIER Patrick M. JOUDRAIN Patrick, M. MASSON Alain M. SALVAGGIO Tony, M. SIMON Laurent, Mme TORTRAT Nathalie,

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme. GBIORCZYK Anne à M. ARNAUD Serge
- Pouvoir de M. GAILLARD Julien à M. MARSAUD Cyril

(*) Mme CROISIER arrivée après le vote

ORDRE DU JOUR

1.	Administratif	3
	Approbation du compte rendu du Comité syndical du 17 juin 2025	3
2.	Finances	3
	Vote de la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2025.....	3
3.	Ressources humaines	3
3.1.	Modification des modalités d'application du RIFSEEP au SIEMU.....	3
3.2.	Modification des modalités d'attribution du forfait Mobilités durables au SIEMU	4
4.	Points d'information.....	4
4.1.	Réunion de présentation des grandes lignes de la nouvelle DSP.....	4
4.2.	Premier bilan sur la rentrée scolaire 2025	5
4.3.	Point d'avancement sur la démarche InTerLUD+	6
4.4.	Bilan du PLM à la suite du second Comité de suivi du 25 septembre 2025	6
4.5.	Échanges avec VEA pour le transfert et la pérennisation des données de l'Observatoire des Mobilités	7

(La séance est ouverte à 19 heures 03, sous la présidence d'Olivier COLAISSEAU.)

M. LE PRÉSIDENT remercie les membres du Comité syndical de leur présence malgré la période chargée que connaissent les collectivités en fin d'année.

Le Président procède à l'appel et annonce les pouvoirs.

Le quorum est atteint.

M. Michel GARROUSTE est désigné Secrétaire de séance.

1. Administratif

Approbation du compte rendu du Comité syndical du 17 juin 2025

Délibération n° 1 : Approbation du compte rendu du Comité syndical du 17 juin 2025

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. Finances

Vote de la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2025

Délibération n° 2 : Vote de la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2025

LE PRÉSIDENT indique que la présente Décision Modificative porte sur l'amortissement de 4 000 euros d'une recette de subvention, ce qui permettra au Syndicat de mettre son Budget Primitif en ligne avec les attendus du Trésor public.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. Ressources humaines

3.1.Modification des modalités d'application du RIFSEEP au SIEMU

Délibération n° 3 : Modification des modalités d'application du RIFSEEP au SIEMU

LE PRÉSIDENT indique que comme tout établissement public, le SIEMU doit opérer dans un cadre réglementaire strict. Il rappelle que le RIFSEEP était une réforme visant à supprimer le grand nombre de primes et d'avantages particuliers qui caractérisaient la rémunération des agents de la Fonction publique pour les remplacer par deux mécanismes distincts : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), qui sont devenus des mécanismes assez courants.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

3.2.Modification des modalités d'attribution du forfait Mobilités durables au SIEMU

Délibération n° 4 : Modification des modalités d'attribution du forfait Mobilités durables au SIEMU

LE PRÉSIDENT indique qu'il s'agit de reconduire un dispositif ayant pour but d'inciter les agents à venir travailler avec des moyens de déplacement compatibles avec les objectifs environnementaux du pays. Ce sont des primes en numéraire qui, sur la base d'une déclaration sur l'honneur, permettent à l'agent venant à vélo ou en trottinette de percevoir un complément de rémunération.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

4. Points d'information

4.1.Réunion de présentation des grandes lignes de la nouvelle DSP

LE PRÉSIDENT indique que la DSP sera prochainement présentée dans le détail. Il estime qu'il était important que Transdev, reconduit en tant que délégataire, rassure le SIEMU sur certains points qui avaient péché lors du marché précédent, notamment sur le contexte social. Il rappelle la situation catastrophique de 2020-2021 que le territoire a subi avec un réseau de transport perturbé par les questions RH.

Le Président observe que le contexte actuel est différent puisque le délégataire a été reconduit et que c'est donc une DSP qui va en suivre une autre dans des conditions RH beaucoup plus stables.

M. POTTIER souligne que la DSP sera également plus longue.

LE PRÉSIDENT confirme que la présente DSP sera de 8 ans contre 5 ans pour la précédente.

Il rappelle que la DSP commencera le 1^{er} janvier 2026, mais que l'offre de service est figée jusqu'au 1^{er} janvier 2027, ce qui permettra aux agglomérations et aux différents partenaires d'étudier les réseaux cibles et de négocier les conventions partenariales.

Mme BOUCHER ajoute que les nouveaux dispositifs de Communication et de Service Voyageurs ont été présentés, notamment du Wifi dans les bus et des consignes à vélos.

LE PRÉSIDENT observe que le SIEMU est un peu resté sur sa faim puisqu'il attendait de grandes modifications, mais ce n'était pas le moment, notamment en raison de la période électorale à venir, IdFM et Transdev hésitant à engager trop loin le dialogue avec des exécutifs ayant vocation à être renouvelés. Il estime néanmoins important d'aborder toutes les questions à ce stade, y compris les questions financières, afin que les agglomérations puissent rapidement conclure avec IdFM les accords qui permettront d'offrir le meilleur service possible aux usagers du territoire, dans les meilleures conditions financières.

M. GARROUSTE indique avoir assisté à la présentation et avoir tout de même remarqué le langage extrêmement prudent sur le futur de cette DSP, où il a bien sûr été question

d'amélioration du transport, mais pas vraiment de nouveaux services ou de progression des lignes. Il ajoute avoir en outre été frappé par la timidité des investissements en termes de véhicules.

LE PRÉSIDENT répond que les objectifs de conversion de flotte, notamment vers des bus au biogaz, sont confirmés et qu'ils seront atteints. Cependant, les bus sont complexes à convertir et le matériel neuf est tellement demandé que les fournisseurs ont du mal à suivre.

4.2.Premier bilan sur la rentrée scolaire 2025

Mme BOUCHER indique qu'un bilan attentif est effectué chaque année par l'opérateur et le SIEMU sur la rentrée scolaire. Il s'est agi en 2025 d'un suivi soutenu avec 700 heures de présence sur le terrain en septembre, sur 24 établissements. Ces interventions permettront d'orienter les élèves et de suivre la fréquentation, notamment pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de surcharge.

Plusieurs ajustements d'offres ont été réalisés, notamment avec la création d'une nouvelle course sur le lycée Martin Luther-King, des arrêts supplémentaires et des adaptations d'itinéraires qui ont eu lieu lors du développement d'offre du 18 août sur les ZAC du Val d'Europe.

Des arrivées légèrement tardives et ponctuelles ont été signalées et identifiées par le transporteur sur le collège Schœlcher à Torcy et le collège Madeleine Renaud à Serris. Des mesures ont tout de suite été prises pour corriger ces retards souvent liés à des problèmes de circulation.

Mme BOUCHER ajoute que la fréquentation a atteint un niveau record en septembre avec plus de 1,1 million de validations, toutes lignes confondues, ce qui représente 9 % de plus qu'en 2024. Il y a encore un peu de fraude, le transporteur travaillera donc avec les communes sur la sensibilisation des élèves concernant la validation, car ils ont bien un titre, mais ils ne le valident pas toujours.

LE PRÉSIDENT explique que la validation est importante parce que tout le travail réalisé n'a de sens que si les données permettent de construire des demandes de la part des élus et des offres de la part du transporteur. Il estime que la sensibilisation est importante parce que l'usager ne le perçoit pas forcément de cette façon.

Mme BOUCHER conclut en indiquant que la rentrée s'est donc globalement bien passée, avec cependant quelques difficultés de retards, des déséquilibres de charge, qui sont sous surveillance par Transdev qui apporte chaque fois des actions correctives.

4.3.Point d'avancement sur la démarche InTerLUD+

Mme MAUVIGNIER rappelle que le SIEMU s'est engagé dans une démarche InTerLUD+ qui vise à optimiser les flux de logistique urbaine sur le territoire, notamment au travers de l'élaboration d'une charte.

Le diagnostic effectué à la suite du lancement en février 2025, permettant d'objectiver un petit peu les enjeux en matière de transport de marchandises sur le territoire, a été présenté en mai 2025. Depuis, le Syndicat a organisé des ateliers pour définir des pistes d'action répondant aux enjeux et permettant d'améliorer les problématiques de transport de marchandises et de logistique sur le territoire.

Ces ateliers ont eu lieu en juin et en septembre, ce qui a permis d'identifier huit actions qui ont été priorisées et précisées dans leur mise en œuvre concrète. Le plan d'action entre dans sa phase de finalisation et les membres du Syndicat sont invités à rendre un avis sur les huit pistes identifiées sur une plateforme mise en place par le partenaire InTerLUD+. La validation du plan d'action est prévue au Comité de pilotage du 14 novembre 2025, avec pour objectif de présenter cette charte en décembre dans sa version finale aux acteurs économiques et techniques, avant sa validation finale par les élus en janvier 2026.

LE PRÉSIDENT observe que le sujet est intense et que les réunions sont nombreuses, mais que cela en vaut la peine, car elles rassemblent différents acteurs, y compris les aménageurs.

M. ARNAUD demande quel public a été sollicité pour répondre à l'enquête.

Mme MAUVIGNIER répond qu'il s'agit des personnes associées jusqu'à présent à la charte InTerLUD+, notamment les maires, les élus Mobilité, Développement économique et Gestion urbaine.

4.4.Bilan du PLM à la suite du second Comité de suivi du 25 septembre 2025

Mme MAUVIGNIER indique que les feuilles de route personnalisées et mises à jour par le maître d'ouvrage ont été envoyées au Comité syndical avant l'été. Un bilan annuel a été réalisé, bilan qu'il est prévu d'effectuer chaque année pour suivre la mise en œuvre des actions inscrites au PLM.

Le deuxième bilan a été présenté le 25 septembre 2025, reprenant les avancées et les priorités qu'il conviendrait de se fixer pour 2026.

Elle souligne que la mise en œuvre du PLM progresse et que les maîtres d'ouvrage se sont saisis de l'ensemble des thématiques. Le niveau d'enclenchement des actions est assez important, en moyenne autour de 70 % par thématique, ce qui est plutôt de bon augure pour la suite.

L'objectif pour 2026 sera de continuer d'avancer sur l'apaisement et la mise en accessibilité de l'espace public, puisque ce sont des obligations réglementaires sur lesquelles le SIEMU a un certain retard, de remplir les obligations vis-à-vis de la loi LOM en termes de

suppression de places de stationnement en amont des passages piétons ou de diagnostic de l'accessibilité de la voirie à 200 mètres des arrêts de bus. Il conviendra également de poursuivre les efforts dans la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable, d'enclencher une dynamique sur l'accessibilité au réseau de bus, de poursuivre la sensibilisation du grand public et de mettre en œuvre le plan d'action qui sera acté dans le cadre de la charte de Logistique Urbaine Durable. Il s'agira enfin de poursuivre le suivi collectif de la mise en œuvre du PLM et la mobilisation du territoire pour la concertation dans le cadre de la définition du réseau cible.

Mme MAUVIGNIER souligne que la méthodologie mise en place a été saluée par IdFM et qu'il convient donc de réussir collectivement à poursuivre sur ce document qui fédère le bassin de vie de Marne-la-Vallée.

L'équipe du SIEMU remercie les élus de leur contribution au travers des feuilles de route. **LE PRÉSIDENT** observe que Mme MAUVIGNIER est très modeste en disant qu'IdFM a salué le travail réalisé, car cela va bien au-delà. En effet, le PLM qui a été collectivement produit grâce à Émilie MAUVIGNIER est salué par tout le territoire comme étant un modèle de Plan Local de Mobilité et sert presque de modèle pour les documents de ce type réalisés ailleurs.

Il précise que le PLM porte sur le territoire correspondant à la DSP et qu'il continuera de vivre même après la dissolution du SIEMU. Il indique que ce PLM sera peut-être le plus bel héritage que le SIEMU laissera aux agglomérations.

Il remercie Mme MAUVIGNIER, les délégués, les VP, les membres du Syndicat qui ont participé aux travaux qui ont été longs, mais qui ont porté leurs fruits.

4.5. Échanges avec VEA pour le transfert et la pérennisation des données de l'Observatoire des Mobilités

LE PRÉSIDENT invite les délégués à utiliser l'Observatoire des Mobilités qui est un outil très intéressant. Il rappelle que l'objectif important de cette année, pour sa présidence était de ne pas perdre l'expertise mobilité et les données, et qu'il n'y ait pas de casse sociale.

Il se réjouit de voir que VEA a pris les devants en ce qui concerne la récupération des données liées à la mobilité et ne doute pas que Marne et Gondoire en fera de même.

Il souhaite également rassurer le Comité syndical sur la continuité et le maintien de toutes les données produites et mises en forme par le Syndicat, qui pourront continuer de profiter aux réflexions, voire à des tiers ayant besoin d'accéder à des données de type open data liées à la mobilité pour leurs projets.

En l'absence de questions diverses, Le Président remercie les délégués et lève la séance.

(La séance est levée à 19 heures 38.)

Le secrétaire de séance
M. Michel GARROUSTE

GARROUSTE

Le Président du SIEMU
M. Olivier COLAISSEAU



